

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2019**

L'an Deux Mille Dix Neuf le 25 MARS à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 20/03/2019, sous la présidence de Mme Marie – Christine CHAPEL, Maire,

Étaient présents : Marie – Christine CHAPEL, Roger DUVIQUET, Michel BELLANGEON, René BOCCARD, Christiane BELY, Jacqueline RODEANO, Jacques CAGNAC, Isabelle MEUNIER,

Absents ayant donnés procuration :

Christophe GRISARD a donné procuration à Mme CHAPEL

Laurent MONNET a donné procuration à Mme RODEANO

Secrétaire de séance : Michel BELLANGEON.

Mme le Maire ouvre la séance à 20 H 30

Le Conseil Municipal

1/ Entend lecture et approuve le procès-verbal de la séance précédente

2/Examen et vote des taxes 2019

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les différents taux d'imposition appliqués aux taxes directes locales en 2018 et demande au Conseil Municipal de se prononcer pour une éventuelle modification de ces taux pour l'année 2019, et invite l'assemblée à se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de reconduire en 2019 les taux appliqués au cours de l'année 2018, à savoir :

- o Taxe habitation : 18.64%
- o Taxe Foncier Bâti : 11.52%
- o Taxe Foncier Non Bâti : 65.53%

Mme le Maire est chargée de compléter l'état N°1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales correspondant.

3/ Examen et vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2018 et examen et vote des budgets 2019

Compte administratif et compte de Gestion 2018 Budget Commune en accord avec la Trésorerie

Fonctionnement

Dépenses : 229 482.72 €

Recettes : 235 815.51 €

Résultat de l'exercice : + 6 332.79

Résultat antérieur : - 1 007.69 €

Solde d'exécution : + 5 325.10 €

Investissement

Dépenses : 9 256.78 €

Recettes : 7 936.19 €

Résultat de l'exercice : - 1 320.59 €

Résultat antérieur : + 27 404.19 €

Solde d'exécution : + 26 083.60 €

Compte administratif et compte de Gestion 2018 Budget Eau Assainissement en accord avec la Trésorerie

Fonctionnement

Dépenses : 76 509.40 €
Recettes : 88 366.33 €
Résultat de l'exercice : + 11 856.93 €
Résultat antérieur : + 11 343.67 €
Solde d'exécution : + 23 200.60 €

Investissement

Dépenses : 62 081.34 €
Recettes : 25 982.84 €
Résultat de l'exercice : - 36 098.50 €
Résultat antérieur : + 138 422.25 €
Solde d'exécution : + 102 323.75 €

Les comptes administratifs et comptes de gestion 2018, tous excédentaires validés à l'unanimité

Madame le Maire après avoir présenté les divers éléments nécessaires à l'élaboration du budget Eau et Assainissement 2019 propose à l'assemblée le vote de celui-ci à l'équilibre pour 118 841 € en fonctionnement et pour 788 616 € en investissement.

Madame le Maire après avoir présenté les divers éléments nécessaires à l'élaboration du budget principal 2019 propose à l'assemblée le vote de celui-ci à l'équilibre pour 282 376 € en fonctionnement et pour 66 000 € en investissement

Budgets principal et eau/assainissement 2019 votés à l'unanimité tels que présentés ci-dessus.

4/ Examen et vote de différents devis

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la décision de réaliser les travaux de réfection et d'élargissement du Chemin du Tabouret et pour ce faire présente le devis de l'entreprise RAY TP de Pont D'Ain pour un montant HT de 7 750 €, dit qu'une subvention pourrait être sollicitée auprès du Département, elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette offre. Invite l'assemblée à se prononcer qui après en avoir délibéré, valide cette offre à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle à que la commune se sert en carburants à la station-service Elan de Mme Ceyzeriat de Saint Jean Le Vieux (Ain) pour les véhicules communaux, fait part que prochainement cette station-service sera équipée d'un automate sans aucun personnel et qu'il deviendra nécessaire de posséder une carte afin de s'approvisionner en carburants, dit que pour maintenir le commerce de proximité il convient de continuer à se servir à la station Elan et qu'il convient pour se faire de prendre la carte total présentée pour un coût annuel de 26 € HT sachant que la société Total, partenaire de la station- service Elan offrira des rabais de l'ordre de 5 à 7 centimes TTC sur le prix des carburants. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

5/ Informations et questions diverses

A compter du 1^{er} avril 2019, les déchetteries ouvriront plus souvent à savoir :

En été pour Pont D'Ain et Jujurieux

Lundi de 14 à 18 H

Mercredi / Vendredi / Samedi de 8 à 12 H et de 14 à 18 H

En été pour Poncin

Vendredi de 14 à 18 H

Mardi/ Jeudi / Samedi de 8 à 12 H et de 14 à 18 H

En Hiver pour Pont D'Ain et Jujurieux

Lundi de 14 à 17 H

Mercredi / Vendredi / Samedi de 9 à 12 H et 14 à 17 H

En Hiver pour Poncin

Vendredi de 14 à 17 H

Mardi / Jeudi / Samedi de 9 à 12 H et 14 à 17 H

Il est une nouvelle fois rappelé qu'il est strictement interdit de déposer des ordures en pleine nature, les déchetteries intercommunales, qui augmentent leurs plages horaires à compter du 1^{er} avril, sont là pour accueillir tous vos déchets. En ce qui concerne « le trou » de Chatillon de Cornelle seuls des déchets inertes et de terre y sont autorisés pour les habitants de Boyeux Saint Jérôme. Tout contrevenant à ces interdictions encourt des poursuites.

Le conseil municipal remercie très chaleureusement le CABJ pour le don d'un micro-ondes pour la cuisine de la salle des fêtes

Pour rappel, les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai 2019 de 8 à 18 H

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 23 H 30

Vu pour être affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.

BOYEUX SAINT JEROME, le 28/03/2019

Le Maire,
Mme Marie – Christine CHAPEL.



AFFICHAGE Le 28/03/2019